

Messieurs de la Chambre des Communes.

Les comptes de la dernière année fiscale seront mis devant vous, ainsi qu'un état des recettes et des dépenses de l'année courante jusqu'à la date la plus rapprochée possible.

Je regrette de dire que les recettes de l'année courante ne seront pas suffisantes pour rencontrer les dépenses. Vous devrez donc examiner quels seront les meilleurs moyens à adopter pour faire face au déficit prévu.

Les estimés pour l'année prochaine seront mis devant vous. Ils ont été préparés avec toute l'économie compatible avec l'efficacité du service public.

*Honorables Messieurs du Sénat :**Messieurs de la Chambre des Communes.*

Les efforts réunis du gouvernement fédéral et des gouvernements locaux pour promouvoir l'immigration ont été, dans une certaine mesure, couronnés de succès et ont ajouté à notre population industrielle un grand nombre d'habitants utiles venant d'autres pays.

Malgré la dépression commerciale qui, à raison de causes exceptionnelles, s'est fait sentir jusqu'à un point l'année dernière, il est satisfaisant de savoir que la prospérité générale n'en a pas été sérieusement affectée. Je ne doute point qu'une connaissance plus généralement répandue des grandes ressources naturelles de la Puissance ne donne un nouvel élan à l'esprit d'entreprise et à l'énergie de notre peuple et n'ait pour résultat une augmentation encore plus rapide de notre population.

J'ai la confiance que vos délibérations seront guidées par la sagesse et inspirées par la Divine Providence.

Il a plu à Son Excellence de se retirer, et la Chambre des Communes s'est retirée.

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant les chemins de fer. "

Le dit bill a été lu la première fois *pro forma*.

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre du discours de Son Excellence du trône, et le dit discours a été alors lu par le greffier. —

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondée par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que cette Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été

Ordonné, que tous les membres présents pendant cette session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

L'honorable Président a présenté à la Chambre le rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque du parlement.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

A L'HONORABLE SÉNAT DU CANADA ASSEMBLÉ EN PARLEMENT.

LE RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE DU PARLEMENT EXPOSE RESPECTUEUSEMENT :

Que les travaux de construction du nouvel édifice destiné à la bibliothèque sont loin d'arriver à leur fin, et qu'il est à craindre qu'il ne s'écoule encore deux ans avant que les livres puissent être déménagés des appartements incommodes et encombrés qu'ils occupent aujourd'hui. Le bibliothécaire espère que, durant la session qui commence, on fera des efforts pour